



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



13085760

BRUXELLES

29 MEI 2013

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0426767732

Dénomination

(en entier) : **REIBEL**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Avenue de Vilvorde, 200 à 1000 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Convocation à l'assemblée générale ordinaire de Reibel S.A./N.V.

L'assemblée générale ordinaire de Reibel S.A./N.V se tiendra le jeudi 20 juin 2013 à 10h, au siège de la société sis à 1000 Bruxelles, avenue de Vilvorde 200.

Les convocations d'usage sont réalisées par voie de presse et via le site internet www.reibel.be.

Elle aura pour ordre du jour :

1. Justification des convocations et présences
2. Lecture du rapport de gestion
3. Lecture du rapport du commissaire
4. Examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2012
5. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat (proposition de résolution : approuver les comptes annuels)
6. Décharge aux administrateurs et commissaire (proposition de résolution : accorder décharge aux administrateurs et au commissaire)
7. Renouvellement de mandats d'administrateurs de MM. Giovanni Esposito et Christian Ivens (proposition de résolution : renouveler les mandats d'administrateurs de MM. Esposito et Ivens)
8. Divers

Les comptes sociaux seront disponibles au siège social à partir du mercredi 5 juin 2013.

Pour participer à l'assemblée générale, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de se faire enregistrer au siège social, au plus tard le 10 juin 2013. La preuve de la propriété des actions devra être notifiée au siège social, au plus tard le 17 juin 2013.

Les actionnaires représentant moins de 3% du capital de la société peuvent faire inscrire des objets à l'ordre du jour de l'assemblée. Le cas échéant, demande doit en être adressée au siège social, à l'attention du conseil d'administration, au plus tard le 17 juin 2013.